

NOVEMBRE 2025

FAMILLES & MUNICIPALES 2026 : ATTENTES, PRIORITÉS & PROPOSITIONS

Synthèse, analyse et mise en perspective des
résultats de l'étude IFOP x Dynamiques Familiales.



SOMMAIRE

p.3 **Préface**

p.5 **Chiffres clés**

p.6 **Introduction**

p.7 Les parents, une **base électorale active et décisive**

p.8 **Le maire**, un acteur concret du bien-être des familles

p.9 L'échelon municipal, **décisif pour la natalité**

p.10 Parier sur les familles pour **favoriser le dynamisme local**

7 axes de travail & bonnes pratiques

p.12 Améliorer et sécuriser **le cadre de vie urbain**

p.14 Renforcer **la qualité et la flexibilité des services périscolaires**

p.16 Garantir **un accès de proximité à la santé**

p.18 Innover pour des **modes de garde diversifiés**

p.21 Soutenir l'accès au **logement pour les jeunes familles et familles monoparentales**

p.23 Encourager la **solidarité entre parents et la vie de quartier**

p.26 Soutenir **financièrement l'arrivée d'un enfant**

p.27 **Conclusion**

A PROPOS



Dynamiques Familiales est un nouveau centre d'études et de réflexion indépendant destiné à **comprendre les familles et leurs évolutions en vue d'éclairer les décideurs** publics et privés.

dynamiques-familiales.com

PRÉFACE

La famille doit redevenir une priorité stratégique, ou mieux encore : la boussole de toutes les autres politiques publiques.

En mai dernier, chacun constatait la bascule historique de notre pays dans une courbe négative du solde naturel. Depuis, la question des familles et de la natalité s'est invitée au cœur de bien des débats. Reste à savoir si elle sera réellement placée au cœur des politiques publiques des prochains mois et des prochaines années. Car, pour citer le premier Président de la V^e République, « *s'il est acquis que le peuple français ne se multiplie plus, alors la France ne peut plus rien être qu'une grande lumière qui s'éteint* ».

Engagé de longue date pour le développement d'une politique familiale universelle, globale et recentrée sur sa vocation première - que des objectifs, louables mais périphériques, de redistribution sociale ont parfois dévoyée -, je suis aujourd'hui plus que jamais convaincu que **le soutien à la natalité et à la parentalité n'est pas une charge, mais un investissement social, culturel et économique.** La famille doit redevenir une priorité stratégique, ou mieux encore : la boussole de toutes les autres politiques publiques.

Le rapport de *Dynamiques familiales* redonne toute sa force à un « appel » - moins connu - du Général de Gaulle : « *l'accroissement de notre peuple doit être le premier de nos investissements* ». Et quel investissement plus rentable, quand on sait - comme le rappelait récemment Raymond Debord - que « *le coût du déclin serait incomparablement plus élevé* » ?

L'une des grandes forces de cette étude est de combler une lacune majeure : l'absence de données solides sur les aspirations parentales profondes. Présentant récemment un rapport parlementaire sur les congés parentaux, j'avais déploré combien cette carence compliquait l'élaboration de politiques réellement adaptées. Sans ces données précieuses permettant de comprendre les comportements parentaux, toute réforme trouve de facto sa portée limitée. Mieux connaître les motivations, contraintes et attentes des familles est donc une condition préalable à toute évolution durable de notre politique familiale - et cela n'a rien d'évident.

Mieux connaître les motivations, contraintes et attentes des familles est une condition préalable à toute évolution durable de notre politique familiale.

Nous nous trouvons aujourd'hui à **un tournant historique** : les Français souhaitent avoir **plus d'enfants qu'ils ne parviennent à en avoir**. A ce titre, je crois que l'enquête proposée par Dynamiques familiales contribuera utilement à identifier les freins matériels et culturels qui les en empêchent. Ainsi, recentrer l'action sur l'échelon municipal comme proposé est une piste prometteuse : 72 % des parents souhaitant un enfant supplémentaire estiment que leur commune a un rôle à jouer pour les y encourager. Lorsque l'enquête montre que les fonctions récréatives progressent plus vite que les fonctions essentielles au sein des communes, il faut savoir se poser les bonnes questions.

*Recentrer
l'action sur
l'échelon
municipal est
une piste
prometteuse.*

Au total, la politique familiale doit être globale, car elle se joue à plusieurs niveaux complémentaires.

*La politique
familiale de
demain devra
**conjuguer
proximité et
cohérence**
nationale.*

D'un côté, comme le montre cette étude, le quotidien des familles se construit d'abord dans les territoires. C'est donc au niveau local que bien des leviers peuvent être actionnés. Comment la Caisse nationale des allocations familiales peut-elle mieux soutenir les communes dans leurs initiatives ? Comment l'État peut-il accompagner celles qui, pour 70 % d'entre elles, n'ont pas attendu l'obligation légale du 1er janvier 2025 pour mettre en place un service public de la petite enfance ? Ces questions sont essentielles si l'on veut que les politiques nationales trouvent une traduction concrète dans la vie des familles.

D'un autre côté, le niveau national demeure déterminant. C'est à lui qu'il revient de définir les conditions socio-économiques du soutien à la parentalité : aides à la garde d'enfants, allocations familiales, accompagnement des parents actifs, mais aussi prise en compte des enjeux de logement et de mobilité qui préoccupent les foyers avec enfants.

En somme, **la politique familiale de demain devra conjuguer proximité et cohérence nationale** : faire confiance aux territoires et les accompagner tout en donnant à chaque famille, partout en France, les moyens d'accueillir et d'élever ses enfants dans de bonnes conditions.

Thibault Bazin,

député de Meurthe-et-Moselle (4e)

rapporteur général de la commission des Affaires sociales

CHIFFRES CLÉS

Sauf mention contraire, tous les chiffres présentés dans ce document sont issus du sondage IFOP pour Dynamiques Familiales, **Familles et municipales : attentes et priorités, octobre 2025**. Enquête menée en ligne du 14 au 20 octobre 2025, auprès d'un échantillon de 1 000 parents d'enfants dont au moins un est actuellement mineur, représentatif de la population des parents d'enfants ayant entre 0 et 18 ans.

78%

des parents ont l'intention de voter aux élections municipales.

Les familles, un électorat décisif mais frustré

91%

des parents votants estiment que la place faite aux familles influencera leur vote.

43%

des parents estiment que les candidats aux municipales **n'accordent pas assez d'importance aux attentes de leur famille**.

Le maire, un nouvel acteur clé de la natalité

55%

des parents estiment que les politiques et **services proposés par leur commune ont un rôle important à jouer pour encourager la natalité**.

72%

chez les parents qui envisagent d'**avoir un enfant supplémentaire**.

64%

chez les parents électeurs de gauche, **71%** chez les électeurs de la majorité présidentielle et **52%** chez les électeurs de droite.

Les 3 conditions locales les plus décisives dans la concrétisation du projet d'enfant :

- accès à la santé (84%)
- urbanisme (84%)
- sécurité (83%)

Le renoncement professionnel des parents



25% des pères



36% des mères

32%

des parents **déclarent avoir déjà dû renoncer à une opportunité professionnelle, contre leur gré, faute de mode de garde adapté**.

41%

chez les parents de **25 à 34 ans** (hommes ou femmes).

17%

des parents veulent un enfant supplémentaire.

↕ 45% parents de -35 ans
↕ 11% parents de +35 ans

31% en agglomération parisienne
11% en ruralité

Les critères d'une ville attractive

78%

des parents jugent que leur **commune offre un cadre de vie favorable**. Cet avis est un peu plus présent en milieu urbain (plus de 80%) qu'en milieu rural (73%).

Les services locaux aux familles jugés en dégradation sont l'accès à la santé (22%), l'accès au logement (21%) et la sécurité (19%).

Les 3 critères principaux d'une ville attractive pour les familles

45%

qualité de l'environnement scolaire

44%

cadre de vie sain et écologique

38%

accès à la santé

INTRODUCTION

Pour sept Français sur dix, le maire est l'élu qui inspire le plus confiance¹. A l'heure où l'instabilité politique nationale fragilise la continuité des politiques publiques, les maires et élus locaux apparaissent naturellement comme les garants d'une action cohérente, locale, pragmatique et surtout durable.

Dans la perspective des élections municipales de 2026, **Dynamiques Familiales a confié à l'IFOP la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 parents d'enfants mineurs**, afin d'identifier leur niveau de satisfaction, leurs attentes et les priorités qu'ils associent au bien-être familial et aux conditions qui leur permettraient d'agrandir leurs familles, si tel est leur désir.

Un avis mitigé sur l'évolution des services municipaux aux familles

Les résultats de cette étude confirment un niveau élevé de satisfaction à l'égard de la vie dans la commune. **Pourtant, sur l'évolution récente des services municipaux aux familles, le diagnostic est partagé :**

- **43% les disent stables,**
- **37% en amélioration,**
- **12% en dégradation.**

Dans le détail, on observe que **les fonctions récréatives semblent s'améliorer plus rapidement que les fonctions essentielles** (santé, logement, sécurité) : environ un tiers (31%) estime que l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que le cadre de vie sain et écologique se sont améliorés. À l'inverse, 22% constatent une dégradation de l'accès à la santé, 21% de l'accès au logement et des tarifs adaptés et 19% de la sécurité dans l'espace public.

Le cadre de vie sain et écologique s'impose comme un nouvel atout décisif pour séduire les familles

Selon un sondage OpinionWay pour "Villes & Villages où il fait bon vivre"², **les Français évaluent avant tout leur commune à travers ces trois grands critères : la qualité de vie (82 %), la sécurité (73 %) et l'accès à la santé (56 %).**

Les résultats montrent que l'attractivité urbaine pour les familles repose d'abord sur :

- **la qualité de l'environnement scolaire (45%),**
- **un cadre de vie sain et écologique (44%),**
- **l'accès à la santé (38%) et aux activités culturelles, sportives et de loisirs (38%).**

Les écarts socio-démographiques sont faibles, à une exception près : le cadre de vie « sain » pèse davantage pour les catégories supérieures (52% vs 38% dans les catégories populaires).

¹ Enquête du CEVIPOF pour l'Association des maires de France, juillet 2025

² Sondage OpinionWay pour Villes et Villages où il fait bon vivre, novembre 2024

LES PARENTS, UNE BASE ÉLECTORALE ACTIVE ET DÉCISIVE

55% de la population vit en famille avec enfants (INSEE). Ces familles constituent un levier majeur de dynamisme local : elles font vivre les écoles, les commerces, les associations et la vie démocratique.

Tout aussi votantes que la moyenne nationale (78% des parents d'enfants mineurs déclarent qu'ils iront voter aux prochaines élections municipales, un chiffre égal à celui mesuré par l'Observatoire des élections municipales auprès de cette même classe d'âge, tout état de vie confondu¹), les familles sont en revanche plus enclines à exprimer leur satisfaction vis-à-vis de leurs communes : 78% des parents estiment que leur commune offre un cadre de vie favorable aux familles alors que seulement 55% de l'ensemble des Français se déclarent satisfaits à l'égard de la vie dans leur commune².

Particulièrement attentifs à ce que le maire peut concrètement proposer pour soutenir leur rôle, 70% des parents affirment que la place faite aux familles dans les programmes influencera leur vote. Ce phénomène s'accroît encore parmi les parents votants (91%).

Pour un maire, investir dans les familles, c'est donc investir dans le cœur battant de sa commune et dans une base électorale active.

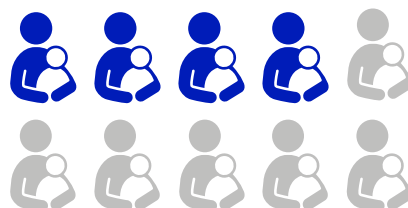
¹ Baromètre de l'Institut Verian, la Fondation Jean Jaurès, le journal L'Opinion, septembre 2025

² Ibid.

70%

des parents affirment que les propositions en faveur des familles pèseront dans leur choix de vote.

1 parent sur cinq (20%) dit que ce critère sera "très important".



Pourtant, **plus de 4 parents d'enfants sur 10** considèrent que les candidats aux élections municipales **n'accordent pas suffisamment d'importance aux besoins et attentes de leur famille** dans leurs propositions et leurs programmes.

78%

DES PARENTS ESTIMENT QUE LEUR COMMUNE OFFRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE AUX FAMILLES.



CET AVIS EST LÉGÈREMENT MEILLEUR EN MILIEU URBAIN (PLUS DE 80%) QU'EN MILIEU RURAL (73%)

LE MAIRE, UN ACTEUR CONCRET DU BIEN-ÊTRE DES FAMILLES

Les élus locaux disposent de capacités d'action déterminantes pour la vie familiale : aménagement urbain, logement, éducation, modes de garde, sécurité, environnement...

Bon nombre de communes se sont déjà dotées d'un portail ou guichet unique numérique pour faciliter les démarches et la communication entre la commune et les familles, signe sans doute de la prise de conscience par les élus locaux de leur rôle crucial pour agir en faveur de la fluidité du quotidien des familles.

Par ailleurs, bien que les maires ou présidents d'intercommunalités n'aient aucune obligation en matière de périscolaire, ils sont 93% à organiser un accueil hors du temps scolaire¹.

¹ Enquête AMF, Le périscolaire pour les primaires : état des lieux, 2023

² Service national de la Petite Enfance

³ CNAF

36%

DES MÈRES

déclarent **avoir dû renoncer au moins une fois à une opportunité professionnelle** contre leur gré, faute de mode de garde adapté.

Ce phénomène concerne également un quart des hommes (25%).

Les priorités avancées pour améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale sont :

élargir les horaires des services publics locaux (31%)

enrichir l'offre d'activités sur le temps périscolaire (29%)

encourager la flexibilité horaire en entreprise et renforcer les aides financières pour accéder aux modes de garde individuels (21%)

Depuis janvier 2025, les communes sont également devenues les autorités compétentes pour l'accueil du jeune enfant. Même avant cette obligation, 70% des communes organisaient déjà ce service².

Les attentes en matière d'accueil du jeune enfant ne semblent pas encore pleinement satisfaites aujourd'hui. Sur 2,17 millions d'enfants de moins de 3 ans, environ 1,31 million bénéficient d'une place en mode de garde formel (structures, assistants agréés), soit un taux de couverture d'environ 60%, avec de fortes disparités selon les territoires³.

Près d'un tiers (32%) des parents ont déjà renoncé à une opportunité professionnelle, réduit leur temps de travail ou cessé de travailler faute de solution de garde adaptée. Si le phénomène touche toujours davantage les femmes (36%), il concerne également un quart des hommes (25%).

L'ÉCHELON MUNICIPAL, DÉCISIF POUR LA NATALITÉ

Dans un contexte de vieillissement démographique et de natalité en berne, l'échelon municipal apparaît comme un acteur essentiel du redressement démographique.

55% des parents d'enfant mineur estiment que les politiques et services proposés par leur commune ont un rôle important à jouer pour encourager la natalité. Ce chiffre monte à 65% pour les parents de moins de 35 ans et à 72% pour les parents qui envisagent d'avoir un enfant supplémentaire.

¹ L'Indice conjoncturel de fécondité (ICF) était à 1,68 enfant par femme en 2024, selon l'INSEE, soit le taux le plus bas depuis la Seconde Guerre Mondiale.

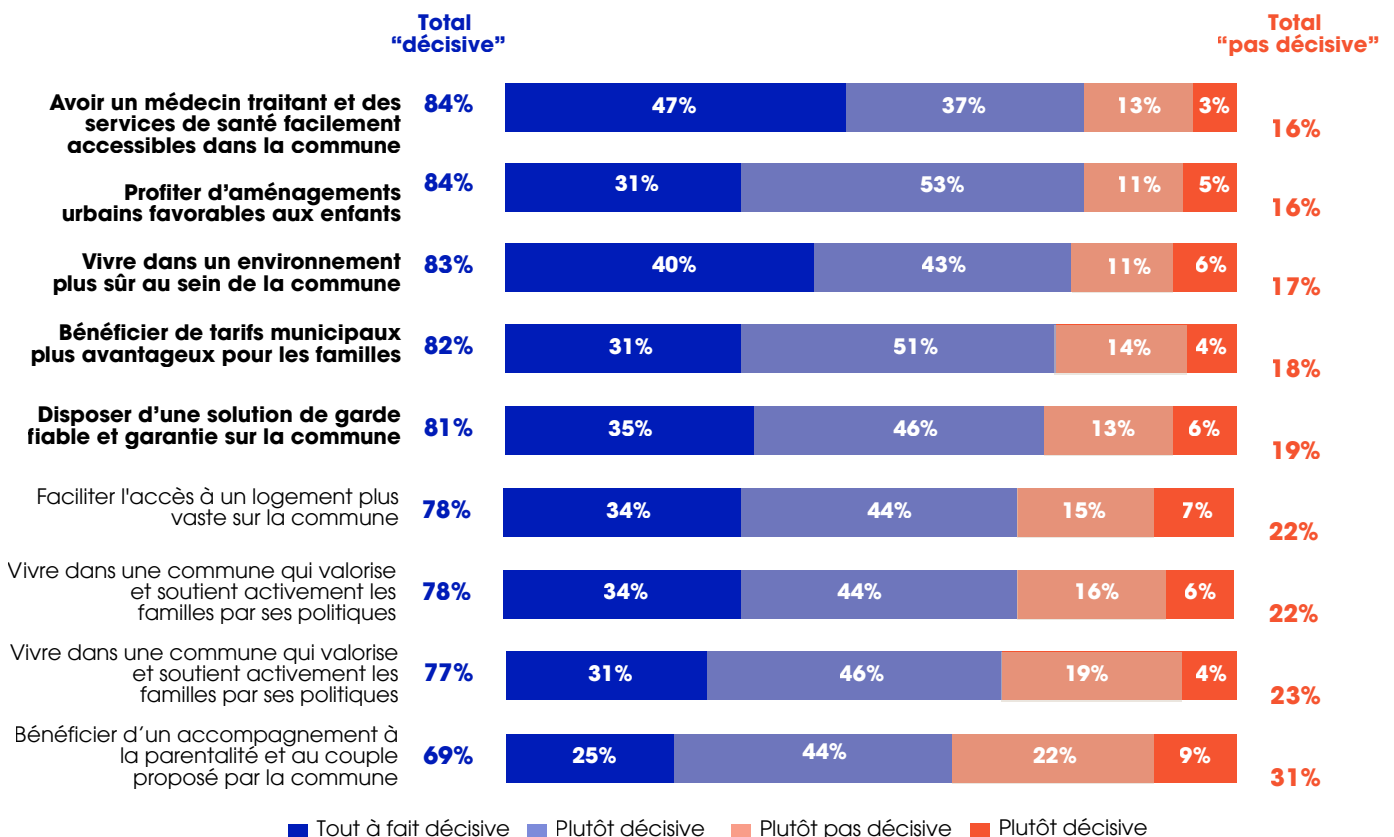
Plus d'1 parent sur 2

juge que l'action municipale pèse réellement sur la natalité, avec un effet renforcé :

- dans des villes de plus de 100 000 habitants (61%) où les coûts de logement et contraintes économiques sont plus forts.
- pour les parents qui envisagent d'avoir un enfant supplémentaire (72%).

En pensant spécifiquement au rôle que pourrait jouer votre commune pour vous aider à concrétiser votre projet d'avoir un autre enfant, indiquez pour chaque mesure suivante si elle serait... ?

Base : personnes ayant le projet d'avoir un autre enfant.



PARIER SUR LES FAMILLES, POUR FAVORISER LE DYNAMISME TERRITORIAL

Dans une période de forte contrainte budgétaire, les politiques familiales locales apparaissent parfois comme un coût supplémentaire. Pourtant, force est de constater qu'elles constituent un investissement social et territorial à haut rendement.

6 familles installées = 1 emploi créé

L'installation d'une famille sur un territoire agit comme un moteur économique local. Selon Olivier Portier, consultant en analyse territoriale, *six nouvelles familles installées génère un nouvel emploi créé*. Aujourd'hui, la dynamique de développement des territoires apparaît plus liée à leur capacité à capter du revenu en provenance de l'extérieur qu'à leur capacité productive. Ainsi, l'afflux de nouveaux ménages génère des revenus d'origine résidentielle (se transformant en consommation et en emplois de proximité), améliore les recettes fiscales et renforce l'attractivité du territoire par le maintien des services publics et la participation à la vie associative.

¹ Interview d'Olivier PORTIER, consultant en analyse territoriale, LAOU, Observatoire des impacts territoriaux de la crise

² IGAS, Rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité, février 2013

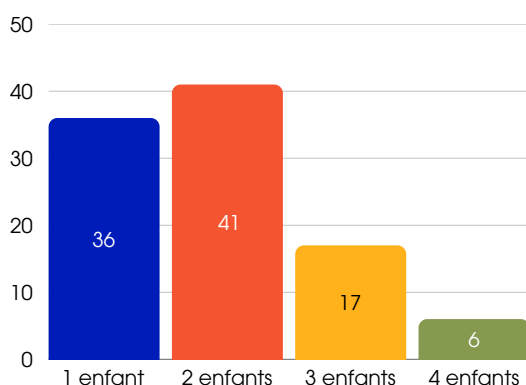
Zoom sur le soutien à la parentalité au niveau local comme investissement rentable

En 2013, un rapport de l'IGAS² soulignait déjà que le soutien à la parentalité devait être appréhendé comme un investissement « rentable », c'est-à-dire capable de générer des dynamiques positives durables pour les bénéficiaires tout en évitant des dépenses curatives ultérieures bien plus élevées.

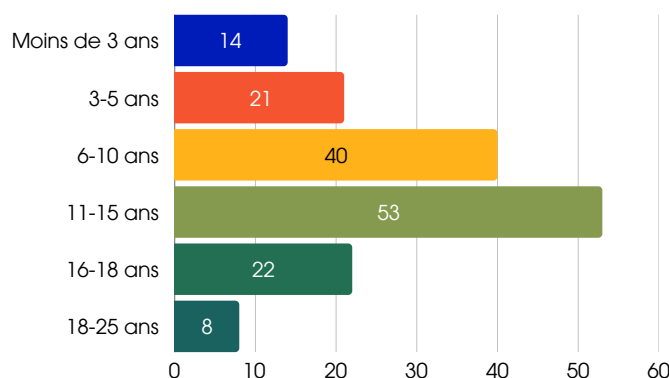
Selon la charte nationale de la CNAF, le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents face aux interrogations ou difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant. Il vise à favoriser leur bien-être en tant que parents et par là à favoriser celui de leur enfant.

Complexe à organiser au niveau national, le soutien à la parentalité apparaît plus pertinent au niveau des territoires, tant il dépend en réalité des acteurs locaux qui s'y engagent. Le rôle des communes apparaît donc décisif pour impulser une politique dans ce champ-là.

Qui sont les familles interrogées ?



Représentativité en % selon le nombre d'enfants présents dans le foyer



Représentativité en % selon l'âge des enfants présents dans le foyer

En miroir de l'enquête quantitative de l'IFOP, **ce présent document recense 7 axes de travail avec des bonnes pratiques**, éprouvées et accessibles.

Selon la taille des communes, les propositions peuvent prendre des formes diverses tant en coût qu'en moyens humains.

Le but de cette contribution n'est pas de décerner des bons points, ni même d'encourager à la dépense, mais de montrer les marges de manœuvre possibles et de donner des idées concrètes à des (futurs) élus pour qui le constat chiffré donnerait l'envie d'agir.

AMÉLIORER ET SÉCURISER LE CADRE DE VIE URBAIN

44%

des parents estiment que **le cadre de vie sain et écologique** est une priorité pour rendre une ville attractive pour les familles (juste derrière la qualité de l'environnement scolaire).



84% des parents souhaitant avoir un enfant de plus estiment que **profiter d'aménagements urbains favorables serait décisif dans la concrétisation de leur projet parental**. C'est la première mesure avancée (à égalité avec l'accès aux soins).

Près d'1 parent sur 3 habitant une commune de plus de 100 000 habitants estime que **la sécurité aux abords des écoles** et dans les parcs s'est dégradée au cours des dernières années contrairement aux parents résidents d'une commune rurale (13%).

1 citadin sur 2

estime qu'il manque des aires de jeux pour enfants dans sa ville.

*Source : étude IFOP pour ECT,
Le vert en ville, février 2020*

Alors que les espaces "no kids" se multiplient, au moins dans les discours, et que certaines initiatives privées, souvent onéreuses, proposent des espaces intérieurs urbains spécialement bien conçus pour les enfants, le risque d'une fracture sociale se creuse.

À l'inverse, une ville réellement accueillante pour les familles se reconnaît d'un seul coup d'œil à la qualité de ses espaces publics : aires de jeux accessibles, sécurisées et bien entretenues, espaces ombragés, cheminements sécurisés.

Offrir aux enfants un environnement propice à leur autonomie, où ils peuvent se déplacer librement et en sécurité, et aux parents des espaces verts, contribue à améliorer la qualité de vie urbaine, à favoriser les liens sociaux de proximité et à renforcer l'attractivité résidentielle.

MONTPELLIER | LES ENFANTS DEHORS

Dans le quartier Ovalie à Montpellier, un espace de 3 000 m² a été inauguré en 2023 : gratuit, en plein air et pensé pour les familles. Inspiré par les modèles des pays nordiques, cet espace unique en France comprend une aire de jeux écologique de 2 000 m², sans plastique, ouverte du mercredi au dimanche, ainsi qu'un café-cantine simple et accueillant. Porté par l'agence *Les Enfants Dehors* (fondée par une chercheuse en sciences sociales ayant vécu aux Pays-Bas), ce projet s'accompagne d'une ambition plus large : repenser l'urbanisme en plaçant l'enfant comme « citoyen à part entière » et en prenant en compte les besoins de celles et ceux qui s'en occupent (parents, assistantes maternelles).

contact | adriane@lesenfantsdehors.fr

UN LIEU PILOTE COMME RÉPONSE CONCRÈTE AUX ENJEUX URBAINS : RENATURATION, MIXITÉ SOCIALE, QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE VIE FAMILIALE.

Pourquoi ce projet est exemplaire

- **Transformation durable de l'espace urbain :** un espace urbain ordinaire devient un lieu de vie familial, animé et sécurisé, en lien direct avec la nature.
- **Economie budgétaire pour la commune :** l'espace est géré sans subvention publique. L'autofinancement via le café sur place en fait un modèle pragmatique. Il génère même une économie pour la municipalité estimée à environ 25 000€/an (lié aux économies réalisées pour l'entretien du lieu, son ouverture/fermeture). Pour en améliorer encore le fonctionnement, la municipalité peut choisir de reverser tout ou partie de cette somme sous forme de subvention.

EPINAY-SUR-SEINE | LA FONTAINE SÈCHE

Au cœur du centre-ville de l'une des 30 communes les plus densément peuplées de France, en Seine-Saint-Denis, la récente transformation urbaine a permis d'améliorer les conditions de vie des familles. Dans le cadre de ce chantier titanesque (160 millions d'euros investis sur la première phase) un petit aménagement fait grand bruit : la fontaine « sèche » (structure cachée, dont les jets d'eau jaillissent directement du sol, sans bassin apparent, permettant de circuler librement dessus). Cette installation peu coûteuse sur la place principale symbolise la capacité d'un petit projet à avoir un impact majeur sur la vie quotidienne des habitants.

contact | Eugénie Ponthier,
déléguée à l'écologie urbaine

initiative
repérée
grâce à



UNE FONTAINE QUI CHANGE LA VILLE

Pourquoi ce projet est exemplaire

- **Apporte du confort face au réchauffement climatique :** les températures dans les tours montent facilement lors des canicules, tandis que la place offre maintenant un îlot de fraîcheur accessible à tous.
- **Renforce le lien social et la convivialité** en recréant une ambiance de place de village avec une fréquentation élevée où enfants, adolescents, adultes et seniors s'y retrouvent.
- **Impact largement supérieur à celui du coût :** 0,01 % de l'investissement total pour un bénéfice visible et immédiat.
- **Exemplarité pour d'autres villes :** cette fontaine montre comment de petits aménagements peuvent transformer durablement la vie dans des quartiers densément peuplés.

RENFORCER LA QUALITÉ ET LA FLEXIBILITÉ DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

51 %

des communes affirment avoir des **difficultés de recrutement des animateurs** et attendent plus de soutien de l'Etat dans le domaine.

Source : Enquête AMF, Le périscolaire pour les primaires : état des lieux, 2023

LES PRIORITÉS AVANCÉES POUR AMÉLIORER LA CONCILIATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE FAMILIALE SONT :

- **élargir les horaires** des services publics locaux (31%)
- **enrichir l'offre d'activités sur le temps périscolaire** (29%)
- encourager **la flexibilité horaire** en entreprise et renforcer les aides financières pour accéder aux modes de garde individuels (21%)

Le coût moyen annuel brut par enfant pour les **accueils du mercredi**, hors investissement et aides financières, est estimé à **362** euros pour les communes et **354** euros pour les intercommunalités. Pour les **accueils sur toute la semaine**, les communes font état, en 2023, d'un coût moyen annuel brut par enfant de **703** euros, et de **743** euros pour les intercommunalités.



La majorité des communes (58 %) organisent l'accueil périscolaire de 7h30 à 18h30. Un cinquième d'entre-elles ont fixé des horaires élargis : de 7h à 19h, voire jusqu'à 19h30.

Source : Enquête AMF, Le périscolaire pour les primaires : état des lieux, 2023

Alors que beaucoup de parents peinent à concilier vie professionnelle et vie familiale, et que l'accès aux activités périscolaires reste limité dans le temps ou l'offre, une commune vraiment accueillante pour les familles se reconnaît à ses services périscolaires aux horaires élargis, aux activités variées, avec un encadrement suffisant : voilà les clés pour transformer le quotidien des parents et offrir aux enfants un cadre stimulant hors du temps scolaire.

À l'inverse d'une approche où la garde et les activités dépendent du budget familial, une ville proactive dans l'aménagement de temps périscolaires financièrement accessibles crée un véritable atout différenciant pour les familles.

LIGNÉ | L'ÎLE AUX ENFANTS

Située au sein de la Maison de l'Enfance, la structure « L'île aux Enfants » accueille les enfants de 3 à 11 ans, répartis en groupes d'âge dans 600m² de locaux adaptés (salles en fonction des âges, motricité, sieste). Elle propose un accueil périscolaire et un accueil de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le lieu est géré par le syndicat intercommunal (rassemblant 4 communes). L'équipe est composée de deux directrices et de six animateurs permanents, assurant un encadrement stable. Le projet se distingue par son approche globale et centralisée de l'accueil périscolaire et de loisirs, répondant aux besoins des familles en matière de flexibilité, de diversité des activités et de facilité d'organisation. Il constitue un modèle d'organisation territoriale, favorisant le bien-être des enfants et des parents.

Pourquoi ce projet est exemplaire

- **Horaires étendus :** du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 19h, et le mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h45.
- **Offre diversifiée :** 5 formules de réservation sont disponibles, incluant des options avec ou sans repas, le matin, l'après-midi ou la journée complète.
- **Mini-séjours thématiques :** chaque été, trois mini-séjours sont organisés pour les 4-11 ans, avec des programmes adaptés à chaque tranche d'âge, favorisant la découverte et la socialisation.
- **Infrastructures adaptées :** les locaux de 600 m² sont équipés de 10 salles dédiées, dont une salle de motricité et une salle de sieste, ainsi que deux cours extérieures avec préau, jeux et équipements sportifs.
- **Accessibilité financière :** la tarification est basée sur le quotient familial (avec 14 tranches).

contact | [SIVOM](#)

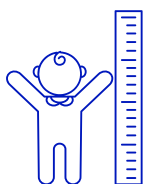
D'autres communes ou communautés de communes ont mis en place des accueils périscolaires élargis (7h30-19h), ont amélioré la lisibilité de leur projet pédagogique (sport, culture) ou organisent des mini-camps l'été, comme la Communauté de Commune Sud-Sarthe.

GARANTIR UN ACCÈS DE PROXIMITÉ À LA SANTÉ

Pour 45 % des parents de moins de 35 ans, l'accès à la santé fait partie des trois principaux critères qui rendent une ville attractive pour les familles (7 points de plus que la moyenne des parents). Cette préoccupation est encore plus marquée chez les parents - tous âges confondus - moins diplômés : elle concerne 44 % de ceux ayant le baccalauréat, contre 27 % des parents titulaires d'un diplôme du supérieur.

47%

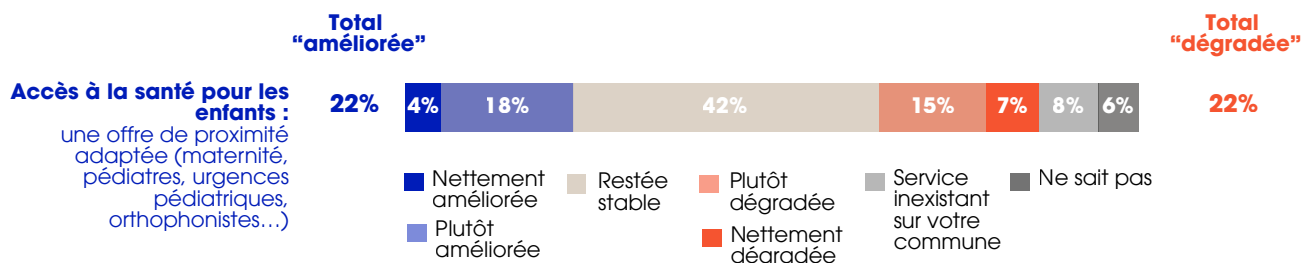
des parents qui désirent avoir un enfant supplémentaire estiment qu'**avoir un médecin traitant et des services de santé facilement accessibles sur sa commune est un critère totalement décisif dans la concrétisation du projet d'enfant**. C'est le premier critère devant la sécurité (40%) et les modes de garde (35%).



En 2024, pour avoir un rendez-vous de pédiatre, il est désormais nécessaire d'attendre 3 semaines et 3 jours, contre 2 semaines et 4 jours, quatre ans auparavant.

Source : Baromètre de la Fédération hospitalière de France (FHF), mars 2024

Diriez-vous que, ces dernières années, **l'action spécifique de votre municipalité pour les familles dans chacun des domaines suivants s'est... ?**



Les écarts sont importants selon les territoires : **36 % des parents de l'agglomération parisienne estiment que l'accès à la santé des enfants s'est amélioré**, contre seulement **16 % dans les communes rurales**, soit 20 points de différence.

Les familles rappellent une réalité simple : une ville accueillante, c'est d'abord une ville où l'on peut trouver un médecin généraliste référent et faire soigner ses enfants.

La raréfaction des maternités, les délais d'attente qui s'allongent pour consulter un pédiatre ou un spécialiste, la difficulté à trouver un médecin traitant... tout cela façonne désormais le quotidien des jeunes parents et alimente un sentiment d'injustice territoriale.

Une politique familiale globale garantit une présence médicale de proximité, des services de prévention accessibles et un maillage cohérent entre santé, petite enfance et éducation. Offrir un suivi de qualité aux enfants et à leurs parents, c'est permettre aux familles de vivre sereinement, de se projeter, et de faire confiance à leur territoire.

Si la politique en matière de santé est plutôt du ressort national, les élus locaux ont tout de même quelques compétences facultatives.

Selon le Code général des collectivités territoriales (art. L.1511-8 CGCT), les communes peuvent prendre en charge tout ou partie des frais d'investissement ou de fonctionnement d'un cabinet, mettre à disposition des locaux ou un logement, ou verser une prime d'installation.

METZ | LA MAISON DES BÉBÉS

initiative
repérée
grâce au

Service Public
de la petite enfance

Inaugurée le 8 janvier 2024, la maison des bébés se situe en plein centre-ville de Metz. La surface aménagée est d'environ 225 m² pour accueillir les familles pendant les « 1000 premiers jours » (du début de la grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant). Directement inspirée des orientations du rapport de Boris Cyrulnik sur les 1000 premiers jours de l'enfant, période clé pour son développement et sa santé, la Maison des Bébés organise de nombreux ateliers collectifs ainsi que des actions relatives à la périnatalité.

Le coût total de l'opération de rénovation/aménagement a été d'environ 190 000 €, dont 117 000 € de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Fonds européen de développement régional (FEDER), le reste provient des caisses de la municipalité.

Le budget de fonctionnement est estimé à 280 000 € par an pour assurer les activités, les ressources humaines et l'accueil.

D'autres maisons des 1000 premiers jours existent, retrouvez la liste [ici](#).

Pourquoi ce projet est exemplaire

- **Il se concentre sur une période clé durant laquelle les parents cherchent souvent des réponses à leurs questions :** les « 1000 premiers jours », période cruciale pour le développement de l'enfant et la prévention des inégalités.
- **L'accès y est gratuit, anonyme et sans condition.**
- **Il propose une palette complète d'interventions :** ateliers parentaux (sommeil, alimentation, allaitement), permanence de médecin pour la prévention, soutien aux familles avec enfants en situation de handicap, etc.
- **L'emplacement en centre-ville permet un accès facile.**
- **Le financement mixte (municipal + CAF + FEDER) illustre la combinaison de moyens publics et européens pour soutenir une politique familiale structurante.**
- **Ouverture élargie :** certains soirs ou week-ends pour s'adapter aux parents actifs.
- **Pour duplication :** évaluation d'usage nécessaire afin de suivre le nombre de familles accueillies, type d'ateliers, profils des publics, etc.

INNOVER POUR DES MODES DE GARDE DIVERSIFIÉS

91%

des parents actifs travaillent à temps plein.

Des disparités importantes selon la CSP

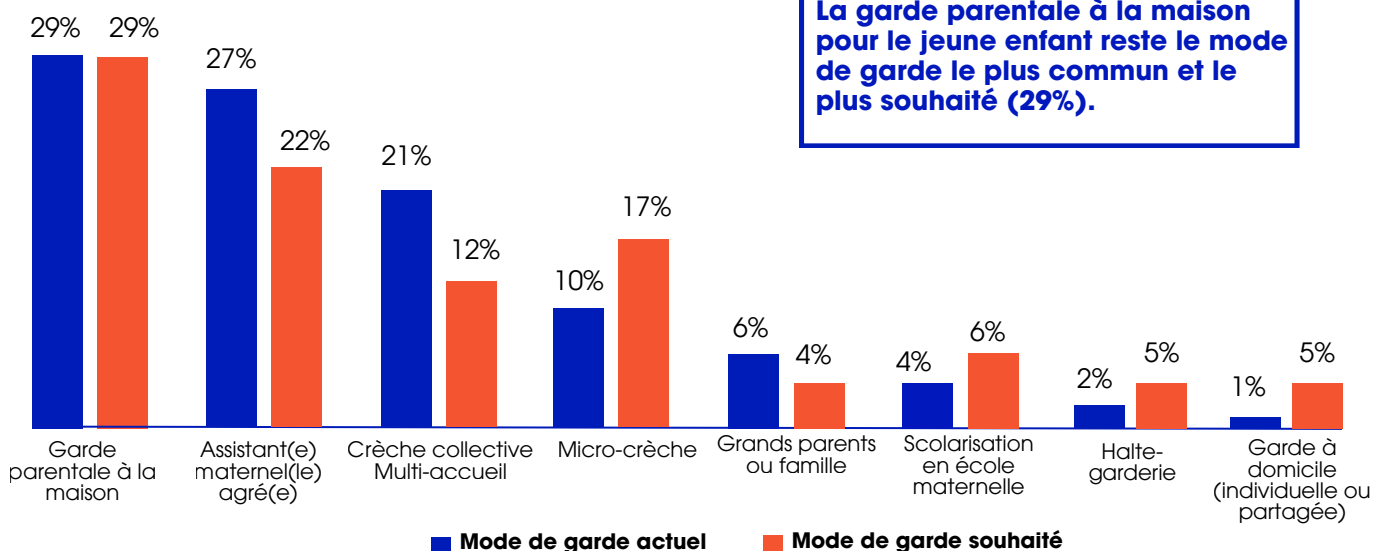
L'accès aux modes de garde de la petite enfance révèle des disparités importantes selon le niveau de diplôme : **seuls 5% des parents cadres et professions intellectuelles supérieures estiment que la situation s'est dégradée sur sa commune contre 19% des parents employés et 21% des artisans et commerçants.**



Plus d'1 femme sur 3 a déjà dû renoncer à une opportunité professionnelle, contre son gré, faute de mode de garde adaptée. Ce phénomène concerne également un quart des hommes (25%), **41% des parents** (hommes et femmes) de 25 à 34 ans, **63% des parents chômeurs.**

Quel est le **mode de garde actuel** de votre ou de vos enfants de moins de 3 ans ? Si vous n'aviez aucune contrainte (financière, de place, de localisation, d'horaires), quel **mode de garde auriez-vous idéalement choisi** pour votre/vos enfant(s) de moins de 3 ans ?

Base : parents d'enfant de moins de 3 ans.



La garde parentale à la maison pour le jeune enfant reste le mode de garde le plus commun et le plus souhaité (29%).

**42 % DES ASSISTANTES
MATERNELLES
PARTIRONT À LA
RETRAITE D'ICI 2035
ENVIRON 114 420
EMPLOIS SERONT
ALORS À POURVOIR.**

Source : Fédération des particuliers employeurs de France, Baromètre n°47, Observatoire de l'emploi à domicile, édition juin 2025.

**38 % DES PARENTS
SOUHAILANT UN
AUTRE ENFANT JUGENT
QUE LES SERVICES DE
GARDE SE SONT
AMÉLIORÉS SUR LEUR
COMMUNE, CONTRE
23 % EN MOYENNE.**

PREUVE SANS DOUTE
QU'UN MODE DE
GARDE FIABLE ET
RASSURANT PEUT PESER
DANS LA DÉCISION
D'AGRANDIR LA
FAMILLE.

Depuis janvier 2025, l'organisation des modes de garde de la petite enfance relève d'une compétence obligatoire des communes ou intercommunalités¹.

Le débat public se concentre souvent sur les places en crèche, alors qu'elles coûtent plus cher à la collectivité (17 500 €/an environ hors coût d'investissement de départ) qu'un accueil chez une assistante maternelle (8 500€/an environ), pourtant plébiscité par de nombreux parents, au même titre que la garde à domicile.

Si les départements et les CAF soutiennent financièrement l'installation des assistantes maternelles, les communes ont la responsabilité d'en délivrer les agréments et donc la capacité d'en dynamiser le développement.

Le rapport de la Cour des comptes (décembre 2024) incite à développer ce mode d'accueil en rappelant d'ailleurs que celui-ci « offre le plus de places, réparties sur tout le territoire, au plus près des familles », tout en contribuant à maîtriser la dépense publique.

¹ La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, confie aux communes, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire.

121 000 habitants

CHÂLON-SUR-SAÔNE | L'INCUBATEUR À MAM

**LEVER LES FREINS ADMINISTRATIFS POUR SE
LANCER ET TESTER LA PROFESSION D'ASSISTANTE
MATERNELLE EN CONDITIONS RÉELLES**

Depuis mars 2023, le Grand Chalon a mis en place un "incubateur" pour les Maison d'Assistants Maternelles (MAM) : un dispositif qui permet à 3 ou 4 assistantes maternelles de tester ensemble un projet de MAM pendant 3 à 6 mois dans un local adapté, avec un accompagnement professionnel pour les démarches administratives, le soutien pédagogique, la recherche de subvention et de locaux... Ce projet répond à une forte diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées sur le territoire (-30 % entre 2014 et 2021).

contact | service.petiteenfance@legrandchalon.fr

Pourquoi ce projet est exemplaire

- **Accompagnement concret des professionnelles** dans la création de leur structure.
- **Diversification de l'offre d'accueil** avec des coûts réduits.
- **Valorisation et médiatisation locale du métier d'assistante maternelle.**
- **Soutien à l'emploi local.**
- **Facilement duplicable** : le local-incubateur peut facilement s'installer dans d'autres communes si les infrastructures le permettent.

**PRIX
TERRITORIA
2024**

TERRITORIA
L'Observatoire des Politiques
de Développement Local

HOSSEGOR | MAM + ESPACE DE CO-WORKING

UNE INITIATIVE PRIVÉE AU SERVICE DU DYNAMISME DE LA COMMUNE

Tandem est né d'un constat : dans la région d'Hossegor, de nombreux parents, arrivés depuis la crise sanitaire du COVID 19, rencontraient des difficultés pour faire garder leurs enfants. De plus en plus de parents travaillent de manière indépendante ou sur des jours et horaires flexibles. Il manquait un cadre de travail adapté à leurs besoins mouvants. Pour répondre à cette demande, deux soeurs, toutes les deux mamans, ont créé un espace unique et pratique pensé pour les parents et les enfants et qui s'adaptent à leurs nouveaux styles de vie. L'espace de coworking offre 10 places et 8 places dans la MAM attenantes. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, un kids club est également proposé pour les plus grands.

Le projet a vu le jour avec la bienveillance de la commune mais sans aide financière ou mise à disposition de locaux. Le loyer pèse de manière conséquente dans le modèle de ce tiers-lieu. Les fondatrices estiment que pour dupliquer ce modèle de manière pérenne, il faudrait que les communes puissent mettre à disposition des lieux ou louer des espaces à tarifs préférentiels. Le maire peut accorder des subventions à ce type de tiers-lieu.

Les espaces de travail avec mode de garde intégré représentent l'innovation pour les familles la plus attendue : un parent sur trois en exprime le souhait.

contact | info@tandem-space.com

RODEZ | PRIME À L'INSTALLATION

Même si le taux de couverture en mode de garde est élevé sur la commune (83% soit plus de 20 points de plus que la moyenne nationale), **le nombre d'assistantes maternelles a été divisé par deux entre 2013 et 2024 passant de 64 à 21 assistantes maternelles. La ville de Rodez a souhaité maintenir ce mode d'accueil individuel qui offre une plus grande flexibilité horaire aux familles. Ainsi, le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place d'une prime de 1000€ lors de l'installation d'une nouvelle assistante maternelle, et de 500€ lors du renouvellement d'agrément (tous les 5 ans).** Ce dispositif arrive en complément de la prime prévue par la CAF.

contact | contact@mairie-rodez.fr

MONTREUIL | CRÈCHE À LA DEMANDE

initiative
repérée
grâce au

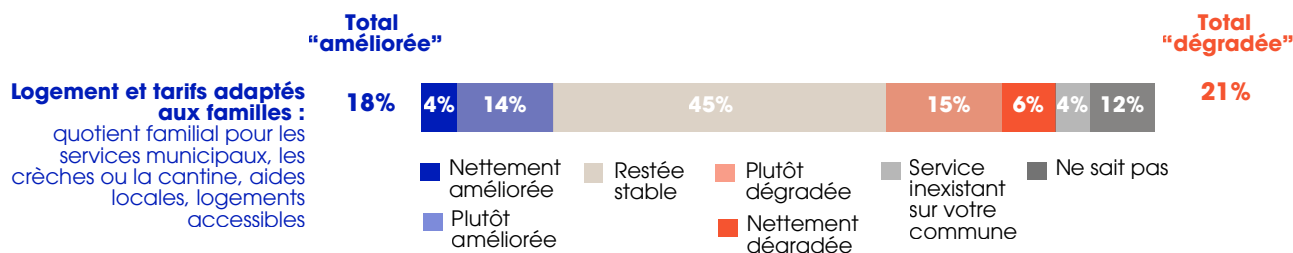
Service Public
de la petite enfance

La commune a souscrit à l'abonnement d'une application mise en oeuvre par la start'up cald "crèche à la demande" pour optimiser l'affectation des places occasionnelles et améliorer le taux d'occupation à moindre coût (abonnement à 900€/an). L'application permet aux familles d'accéder à un accueil occasionnel et aux structures d'accueil de mieux gérer leurs disponibilités. Le dispositif ne concerne pas pour l'instant les enfants dont l'âge est inférieur à 1 an. Le taux de couverture en mode de garde sur la ville de Montreuil était de 50,1% (soit 10 points en dessous de la moyenne nationale) avec 1 511 places.

contact | Aurélie JEAN, Directrice de la petite enfance de la mairie de Montreuil, aurelie.jean@montreuil.fr

SOUTENIR L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES JEUNES FAMILLES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

Diriez-vous que, ces dernières années, l'action spécifique de votre municipalité pour les familles dans chacun des domaines suivants s'est... ?



42%

des parents jugeant que sa commune n'offre pas de cadre favorable estiment que la question du logement s'est dégradée, devant l'accès à la santé (41%), le transport et la sécurité (37%).

Les écarts sont importants :

- selon les territoires : **30 % des parents habitant dans une commune de 20 000 à 100 000 habitants** estiment que l'accès au logement s'est dégradé pour sa famille sur sa commune contre **17 % des communes rurales**.
- selon la composition du foyer : **30% des parents seuls** estiment que l'accès au logement s'est dégradé sur sa commune (9 points de plus que les parents vivant en couple).

Familles monoparentales

Jeunes familles

L'âge d'**accession à la propriété a reculé, passant de 30 ans** dans les années 1990 à 33 ans aujourd'hui.

Source : Institut Montaigne, *Classes moyennes : les nouvelles clés d'accès à la propriété*, août 2025



1 jeune homme sur 4 de 25 à 29 ans vit encore chez ses parents.

Source : INSEE, *Enquête : jeunes adultes de 18 à 29 ans*, 2022

CHACQUE SÉPARATION ENGENDRE UN BESOIN DE **0,7 LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE**.

Source : Crédit foncier de France, 2006.



1 enfant sur 4 d'une famille monoparentale vit dans un logement surpeuplé (contre 1 sur 10 dans une famille "traditionnelle").

Source : INSEE, 2020

Selon une étude de G. POUSSIN (*Les enfants du divorce*), au bout de trois ans, **30% des enfants perdent tout contact avec le parent chez qui il ne réside pas**, en raison du fait que celui-ci ne peut souvent pas l'accueillir à dormir.

Le maire (ou président d'intercommunalité) reste l' élu le plus sollicité sur les sujets de logement et joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre locale de l'accès au logement. Si les politiques de logement sont majoritairement du ressort national, les élus locaux bénéficient tout de même de marges de manoeuvre.

27% des parents souhaitant un autre enfant jugent que l'accès au logement dans leur commune s'est amélioré soit 10 points de plus que la moyenne.

Il s'agit d'adapter la planification urbaine aux besoins des jeunes familles et des familles monoparentales. La commune peut :

- **intégrer des obligations de taille de logements variée** (pour la construction de logements adaptés aux familles).
- **réserver des emplacements pour les équipements collectifs** (local poussette, salle commune pour anniversaires).
- **intégrer des critères "familles" formalisés dans les commissions d'attribution de logements sociaux (CAL).**
- **mettre en place des guichets d'accompagnement** (comme c'est le cas pour des jeunes ou des seniors).
- **financer des aides spécifiques** à l'achat, à l'agrandissement ou à la rénovation.

PAYS FOUESNANTAIS | AIDE AUX JEUNES MÉNAGES

FAVORISER L'INSTALLATION DURABLE DES JEUNES MÉNAGES

Dans le cadre de son Programme local de l'habitat, la communauté de communes propose aux jeunes ménages des aides jusqu'à 8000€ pour accéder à la propriété (projet de construction ou dans le parc existant). Entre autres conditions : être deux personnes ou plus. L'âge moyen du couple ou l'âge du parent isolé doit être inférieur ou égal à 45 ans. Si l'âge moyen du ménage est supérieur à 45 ans, l'âge moyen des enfants à charge ou l'âge de l'enfant à charge devra être inférieur ou égal à 12 ans.

contact | [Pays Fouesnantais](#)

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX | HAMEAUX LÉGERS

FAVORISER L'INSTALLATION DURABLE DES JEUNES MÉNAGES

À Saint-André-des-Eaux (Côtes-d'Armor), la municipalité a fait en 2019 un choix audacieux : plutôt qu'un lotissement classique, elle a transformé un terrain communal de 4 300 m² en « hameau léger », en partenariat avec l'association Hameaux Légers.

Ce projet a permis à huit foyers, soit une quinzaine de personnes, de s'installer dans des tiny houses, chalets ou yourtes, facilement démontables et posés sur pilotis ou roues, sans bétoniser les sols.

Chaque famille dispose de son propre logement, mais partage des espaces communs : cuisine, salon, salle de jeux, laverie, chambre d'amis.... Le terrain, loué via un bail emphytéotique de 80 ans, offre stabilité et accès à des logements 30 à 65 % moins chers qu'une maison neuve classique. Ce projet illustre comment une commune rurale peut redevenir attractive, en conciliant accueil de nouvelles populations et sobriété foncière.

contact | [Hameaux Légers](#)

initiative
repérée
grâce à



ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ ENTRE PARENTS ET LA VIE DE QUARTIER

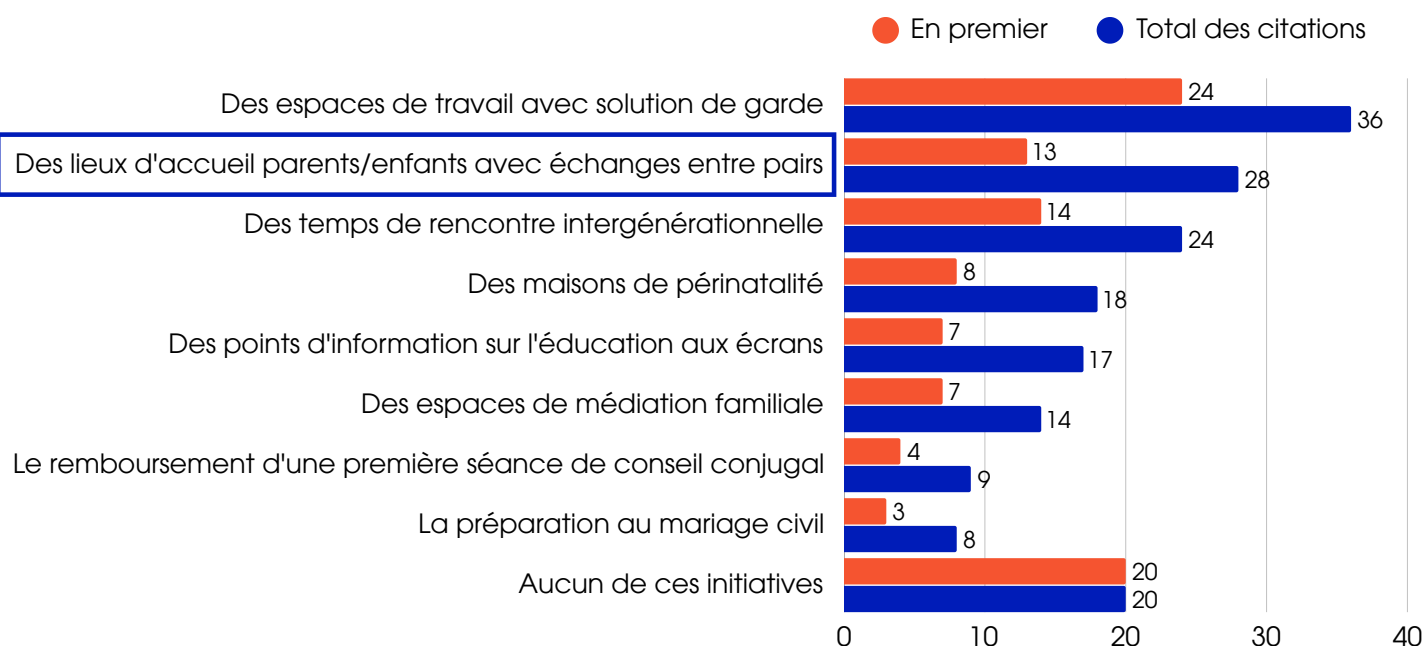
LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, GRATUITS POUR LA PLUPART, NE TOUCHENT QUE 10 À 15% DES FAMILLES, NOTAMMENT PARCE QUE LEURS FINANCEMENTS PUBLICS SONT FAIBLES. (UNAF, 2022)

1 / 3

DES PARENTS SE SENTENT ISOLÉS DANS LEUR MISSION ÉDUCATIVE.

Source : Baromètre Jeunesse & Confiance, VersleHaut, janvier 2025

Certaines municipalités réfléchissent ou ont mis en place **des initiatives pour améliorer concrètement la vie des familles**. Parmi les initiatives suivantes, laquelle ou lesquelles vous semblent importantes ? En premier ? Et en second ?



Lieux ressources dédiés à l'écoute, au soutien, aux échanges entre parents, les espaces d'accueil des familles se multiplient à l'initiative d'acteurs associatifs (Croix-Rouge, Apprentis d'Auteuil, ATD Quart-Monde, Familya, le Réseau des Parents, Chantiers Education...) depuis 2009. Mais loin de ne rester que des initiatives privées, de plus en plus de Maisons des Familles et de la Parentalité s'ouvrent à l'impulsion de municipalités.

La commune ou intercommunalité peut agir de plusieurs manières :

- **soit en impulsant et en soutenant le déploiement de l'initiative associative** sur la commune comme c'est le cas à Angers avec la Parentosphère,
- **soit en ouvrant elle-même une maison** comme c'est le cas à Saint-Maur-des-Fossés,
- **soit, sur des communes de taille plus modeste, en proposant des temps d'échanges thématiques** dans les locaux publics (crèche, école, mairie) comme c'est le cas à Talmont-Saint-Hilaire.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS | MAISON DES FAMILLES

UNE INITIATIVE MUNICIPALE POUR ACCUEILLIR, ÉCOUTER, ÉVALUER, ORIENTER TOUS LES PARENTS

En 2021, la ville de Saint-Maur-des-Fossés (dans le Val-de-Marne), a ouvert un lieu ressource dédié aux familles. Après un diagnostic de 4 mois, la commune a fait le constat du manque de structure de proximité pour soutenir les parents dans leurs missions parentales.

La structure est aujourd'hui gérée au quotidien par 4 professionnels : 1 responsable parentalité (temps plein), 1 assistante administrative et parentalité (temps plein), 1 psychologue clinicien (60%), 1 agent technique (50%). Le budget annuel de fonctionnement de la structure est de 10 000€ (hors salaires).

L'initiative a été partiellement dupliquée sur d'autres communes voisines (Fresnes, Montrouge) mais ces maisons ne sont souvent dédiées qu'à la petite enfance.

Parmi les initiatives à la Maison des Familles de Saint-Maur-des-Fossés : **le remboursement de la première séance de conseil conjugal** (avec APCE), **la médiation familiale** (avec l'UDAF), des **groupes de paroles** pour parents d'enfants handicapés, parents d'ados, des **ateliers** parents/enfants...

contact | maison.familles.parentalite@mairie-saint-maur.com

Pourquoi ce projet est exemplaire

- Le partenariat/travail en réseau.
- Répond à un besoin des familles qui sont de plus en plus nombreuses à solliciter la structure : **environ 800 familles accompagnées chaque année.**

A retenir pour dupliquer

- Une expérience préalable dans le travail social est indispensable.
- Bien identifier les besoins de proximité.
- Communiquer sur les supports adaptés aux familles.
- Faire preuve de persévérance pour la mise en place du travail en réseau.

TALMONT-SAINT-HILAIRE | BLABLA FAMILLES

PRENDRE SOIN DE SA FAMILLE À TOUTES LES ÉTAPES DE SA CROISSANCE

La commune vendéenne a imaginé un programme d'accompagnement pour les familles, avec les familles elles-mêmes, intitulé "**Blabla familles**" qui se décline en 3 versions : "**Blabla jeunes parents**", "**Blabla ados**" et "**Blabla couples**". Chaque parcours comprend 3 rendez-vous.

Les "blablas jeunes parents" ont lieu dans la crèche de Talmont-Saint-Hilaire le samedi matin, afin que les familles puissent venir avec l'enfant.

Les "blablas ados" abordent des sujets de fond sur l'addiction et l'amour.

Les "blablas couples" sont composés de 3 soirées pour apprendre à mieux communiquer. Une douzaine de rendez-vous ont été organisés en 2024 et 2025. Il s'agit pour Catherine Garandeau, adjointe en charge de l'action sociale et de la solidarité « *d'organiser des temps utiles et ludiques, animés par des professionnels, afin de mieux s'épanouir en famille* ».

contact | [Mairie de Talmont-Saint-Hilaire](https://www.mairie-talmont-saint-hilaire.fr)

CERNAY | CONSEIL COMMUNAL POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

CRÉER UN ESPACE DE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES POUR UNE VIE DE QUARTIER APAISÉE

initiative
repérée
grâce à



Dans la commune de Cernay (Haut-Rhin), la prévention de la délinquance chez les jeunes repose depuis 2015 sur la mise en place d'un « conseil local de prévention » réunissant mensuellement une trentaine d'acteurs (écoles, bailleurs, justice, police, médiation, associations, élus).

Ce dispositif permet de repérer rapidement les signaux faibles (absentéisme, tensions, déscolarisation) et d'intervenir en amont auprès des jeunes et de leurs familles avec des solutions éducatives, citoyennes ou associatives, avant que les difficultés ne s'aggravent.

contact | [Mairie de Cernay](#)

Pourquoi ce projet est exemplaire

- Les résultats sont visibles : aucun incident notable à Cernay lors des émeutes en France de 2023-2024, ce qui est attribué à cette **démarche de dialogue, d'écoute et de coordination de proximité**.
- Il privilégie la **prévention active** plutôt que la sanction : agir tôt, ensemble, plutôt que attendre le passage à l'acte.
- Il repose sur une **gouvernance partagée** et inter-acteurs (éducation, bailleurs, justice, élus, associations) permettant une coordination fine et rapide des réponses.
- Il propose **une ré-appropriation locale de la sécurité et de la cohésion sociale**, en faisant des familles des parties prenantes plutôt que de simples sujets à gérer.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT L'ARRIVÉE D'UN ENFANT

Les communes peuvent, au titre de l'aide sociale facultative, accorder une prime naissance (en plus de celle accordée sous condition de ressources par la CAF). Son attribution est toutefois soumise au respect de l'égalité devant le service public. Ainsi, ce soutien financier ne saurait être réservé aux seuls parents électeurs ni aux seuls parents mariés. Ces primes peuvent être versées par l'intermédiaire du CCAS.

82%

des parents estiment que "bénéficiaire de tarifs municipaux avantageux pour les familles" serait décisif dans la concrétisation de leur projet d'enfant.

Lorsqu'ils perçoivent un environnement communal favorable à l'épanouissement des enfants, les parents se projettent plus volontiers dans une nouvelle naissance. Dans cette perspective, le rôle symbolique des communes est essentiel.

Il ne s'agit pas tant de proposer une incitation financière que d'exprimer un soutien collectif et bienveillant envers les familles.

À travers des politiques locales, la commune adresse un message clair : les familles ne sont pas seules pour accueillir et élever un enfant, rejoignant ce célèbre proverbe africain : « *Il faut tout un village pour élever un enfant.* »

PRIMES COMMUNALES DE NAISSANCE

VERSAILLES

83 900 habitants

Prime de 144€/enfant versée à la naissance ou adoption du troisième enfant (et plus) sous forme de chèque multi-services (sport, loisirs, culture, habillement, action éducative) sous condition de résidence. En 2021, 133 demandes accordées pour 19 152€, soit 11% des aides financières facultatives globales accordées par la commune.

VAL-AU-PERCHE

3 300 habitants

Prime de 100€ versée en deux temps dès le premier enfant : 50€ lors de l'ouverture d'un compte au nom de l'enfant dans une des banques du territoire et 50€ sous forme de chèque cadeau distribué lors de la cérémonie des nouveaux habitants car les enfants nés l'année précédente sont considérés comme des nouveaux habitants !

TENDE

1 900 habitants

Prime de 150€ versée par le CCAS sous forme de carte cadeau, depuis 2022.

CONCLUSION

Investir dans les familles ne relève pas que d'une dépense, mais d'un choix stratégique pour la vitalité et l'attractivité des territoires. **Les initiatives présentées dans ce rapport démontrent qu'il est possible, même dans un contexte de ressources contraintes, de conduire des politiques familiales créatrices de valeur pour le collectif, à moindre frais.**

Chaque euro consacré aux familles contribue au maintien des écoles, à la dynamisation du commerce de proximité, au renforcement du tissu associatif et à la cohésion sociale. **Ces effets positifs dépassent le seul cadre familial : ils participent à la résilience économique, démographique et sociale des communes et donc du pays tout entier.**

Acteurs de proximité, les maires et élus locaux sont en mesure d'agir sur la qualité de vie des familles, condition déterminante à la concrétisation du projet d'enfant. En coordonnant ces initiatives pour les familles, ils en assurent la cohérence et inscrivent les politiques pour les familles dans une stratégie territoriale de long terme.

Rappelons que près de huit parents sur dix déclarent avoir l'intention de voter aux prochaines élections municipales et que sept parents sur dix considèrent que la place accordée aux familles dans les programmes municipaux influencera leur choix électoral.

POUR ALLER PLUS LOIN ET DÉCOUVRIR D'AUTRES BONNES PRATIQUES :

Pour la petite enfance

- Service Public de la Petite Enfance, Vademecum des bonnes pratiques pour informer et accompagner les parents, 2025

Pour la mobilité des familles

- ADEME, Les pratiques de mobilité des enfants de la maternelle au lycée en France, septembre 2025

Pour l'éducation scolaire et périscolaire

- VERSLEHAUT, L'éducation : une affaire de maire, mars 2020
- Le réseau "Ville amie des enfants" de l'UNICEF

Pour l'aménagement urbain, le logement, la sécurité, la santé...

- Fédération Française des Trucs Qui Marchent, catalogue de bonnes pratiques
- Prix Territoria
- Prix de la Marianne d'Or

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'enquête IFOP pour Dynamiques Familiales a été menée auprès d'un échantillon de 1 000 parents d'enfants dont au moins un est actuellement mineur, représentatif de la population des parents d'enfants ayant entre 0 et 18 ans.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 14 au 20 octobre 2025.



EDITEUR

OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES
FAMILIALES ASSOCIATION LOI 1901
28, PLACE SAINT GEORGES 75009 PARIS

DIRECTEUR DE RÉDACTION

SIXTE-ANNE ROUSSELOT

CRÉDITS PHOTOS DE COUVERTURE

© CANVA

CONCEPTION & PUBLICATION

DYNAMIQUES FAMILIALES

IMPRESSION

H2 IMPRESSION - PARIS



novembre 2025

Tous droits réservés. La reproduction, même partielle, de ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source.